

Compte rendu		
Émetteur : Laurianne BRUET	Procès-verbal Installation COREVIH 28/09/2017	Date : 9/10/2017
Destinataires : Membres de la réunion		

1) Constat du quorum :

Nombre de membres titulaires nommés au COREVIH : 30

Nombre de membres présents : 27 (cf liste de présence jointe)

Le quorum est atteint.

La réunion débute sous la présidence de Mme Boudot, directrice de la santé publique de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté.

2) Présentation des missions du COREVIH

Madame la présidente informe les membres du COREVIH des missions de cette instance :

- a) La mission première pour l'ARS : Recueillir et analyser les données médico-épidémiologiques anonymisées auprès des établissements de santé et toute autre donnée utile, notamment auprès des professionnels et laboratoires de ville
- b) Coordonner les acteurs du parcours (éducation pour la santé, prévention, dépistage, soin, accompagnement social et médico-social), de la recherche, les associations de malades et usagers, selon une approche de santé sexuelle
- c) Améliorer, évaluer et harmoniser les pratiques de prise en charge dans les domaines de la prévention, des dépistages et du soin, avec prise en compte des publics à besoins spécifiques
- d) Concourir à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de lutte contre les IST et le VIH ainsi qu'en santé sexuelle, et, sur demande, au Projet régional de santé
- e) Produire un rapport annuel d'activité

3) Election du président et du vice-président

Deux candidatures pour la présidence :

Monsieur le docteur Patrice Muret ; collège 1

Monsieur Dominique Ganaye ; collège 3

L'élection est réalisée à bulletin secret.

Nombre d'électeurs : 30
Nombre de votants : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27
Monsieur le Dr Muret : 24 voix.

Monsieur Ganaye : 3 voix
Monsieur le Dr Muret est élu.

La réunion est placée sous la présidence du Dr Muret.

Une candidature pour la vice-présidence :
Monsieur Michaël Peyrazat ; collègue 3

L'élection est réalisée à bulletin secret.
Nombre d'électeurs : 30
Nombre de votants : 27
Nombre de suffrages exprimés : 22
Monsieur Michaël Peyrazat : 22 voix
Bulletins blancs : 4
Bulletin nul : 1.
Monsieur Michaël Peyrazat est élu vice-président.

4) Election du bureau

Monsieur le président rappelle la procédure de vote basée sur la réglementation.
Le bureau doit être composé de 2 membres par collège et d'un président et vice-président, soit au maximum 10 membres.
Si un collège ne présente qu'une seule candidature, un autre collège ne peut pas compenser cette carence.
Si les membres du bureau sont inférieurs à 10, un procès-verbal de carence sera rédigé.

Le président propose une suspension de séance pour permettre à chaque collège de se concerter pour présenter leurs candidats.
Si le nombre de candidats proposés par chaque collège est inférieur ou égal à 2, les candidats seront élus.
Si le nombre de candidats proposés par chaque collège est supérieur à 2, chaque votant indiquera sur un bulletin les noms des deux candidats de leur collège sur qui se porte son choix. Il est possible de nommer qu'un seul candidat au sein de son collège ou un bulletin blanc.

Suite à la suspension :
Le collège 1 propose : M. le Dr Laurent HUSTACHE-MATHIEU et M. le Dr Michel DUONG
Les candidats sont élus

Le collège 2 propose : Mme le Dr Nathalie NOELLAT et Mme le Dr Catherine COURTIEU
Les candidates sont élues

Le collège 3 propose : M. Fabien LEBLEVEC et Mme Laurence GARBET
Les candidats sont élus

Le collège 4 propose : Mme Marie-Christine ROUGET-RUTHER et M. le Dr Quentin LEPILLER
Les candidats sont élus.

La directrice de la santé publique



Jocelyne BOUDOT

Le président du COREVIH BFC



Patrice MURET

